EPISTRE DE MONSIEVR LE PRESIDENT DE THOV, Au Roy.



A PARIS,
Chez PIERRE CHEVALIER, ruë S. Iacques, à l'image sainct Pierre, pres les Mathurins.

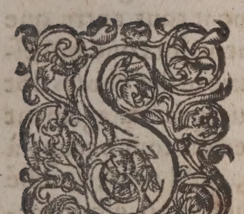
M. DC. XIV.

Auec priuilege du Roy.



EPISTRE DE MONSIEVR LE PRESIDENT DE THOV.

AV ROY.



IRE,

Quand ie me mi premierement à écrire l'Histoire de ce temps, encore que ie sceusse bien que ce que i'entreprenoi, tout tel qu'il pourroit estre, appresteroit à parler à beaucoup de gens. Toutefois ma consolation estoit que ie ne m'y sentoi point poussé d'aucune vanité d'ambition; ains d'vn bon zele & sincerité de conscience seulement: qui me promettoit qu'auec le temps, les rancunes & animositez cessants d'vne part & d'autre, on auroit quelque iour enuie de sauoir les choses au vray, mesmement durant vostre regne, ou par vne grace singuliere de Dieu, apres auoir chassé les monstres de rebellion, & du tout estaint ce qui entretenoit le feu des factions, vous auez rendu la paix à la France, & auec la paix réuni deux choses qu'on tenoit incompatibles, la Monarchie, & la Liberté. Ioint aussi que ie commencai à mettre la main à la plume en vne saison que nous regrettions de voir les causes

de la guerre ciuile attachees aux particulieres conuoitises de gens ambitieux, & l'esperance de la paix chassee des conseils qui regardoient le public: tellement que i'estimoi qu'il nous fust de tant plus permis de dire, & d'écrire librement, sans mesdisance toutesfois, ce qui en estoit à la pure verité. Mais comme l'œuure s'est acheminé, lequel i'auoi premieremēt tracé en vostre armee, aux sieges des villes entre les trompettes & tambours, puis continué en vostre Cour, & maintenant entre les fascheuses occupations du palais, & des voyages ou autres affaires, amené iusques à vostre regne. Ie me suis trouué touché d'vn sentiment tout autre que ie n'auois esté du commencement, lors que mō esprit arresté en la grandeur & varieté des choses dōt i'auois à parler: & cherchant quelque soulagement parmi les miseres publiques, estoit tout occupé à mediter & à écrire: Iusques là, qu'il m'est tombé en l'ame de craindre, que ce que i'auois escrit parmi le bruit des armes, qui pouuoit en ce temps là estre agreable, ou à tout le moins excusable, n'offense les aureilles difficiles de quelques vns, à present que les choses sont paisibles, & les troubles composez: Comme nous sommes naturellement plus prompts & enclins à faire le mal qu'à l'ouir raconter. Mais puis que la premiere regle de l'histoire est de n'oser rien dire de faux, & par consequent oser dire tout ce qui est vray, Ie me suis trauaillé de tirer la verité quelquefois cachee, & quelquefois enseuelie entre les rancunes des partialitez, & la representer de bonne foy à la posterité, pour ne preuariquer en vne cause si iuste, par vne affectation de prudence desascaysonnee, & pour ne faire iniure au rare bō-heur de vostre siecle, auquel il est

permis à chacun de penser ce qu'il veut, & de dire ce qu'il pense, Quant à moy i'ay cette asseurance que ceux qui me cognoissent & qui sçauent quelles sont mes mœurs, sçauent aussi combien ie suis eslongné de la dissimulation: Et n'ay point vescu si caché que ma franchise & candeur n'ayt esté recognuë, voire des plus iniques & mal affectionnez, quand il a esté question d'affaires publiques. Car apres que par vostre vertu & clemence nous auons esté tous reconciliez les vns auec les autres, i'ay tellement oublié les iniures priuees, si aucunes on m'auoit faictes, & en ay tellement perdu le sentiment en mon particulier & en public, qu'à bon droict ie me puis vanter que personne ne me trouuera auoir manqué de moderation & de patience, en ce qui touche la memoire des choses passees. I'en puis appeller à tesmoins ceux mesmes dont les noms se rencontreront souuent mentionnez en ces liures, qui m'ont tousiours trouué prests à leur rendre tous bons offices, sans corruption à toutes les fois qu'ils ont eu affaire de moy en la charge qu'il a pleu à vostre Majesté me commettre. I'ay donc faict en entreprenant d'escrire ceste histoire, ce que les bons Iuges doiuent faire quand ils deliberent sur la vie & l'honneur des hommes. Ie me suis souuent tasté & interrogé moy-mesme, pour sonder si ma conscience estoit picquee de quelque esguillon de ressentiment qui me peust transporter & destourner du droict chemin. I'ay adoucy tant que i'ay peu par paroles l'aigreur des choses: & tousiours me suis retenu d'y asseoir mon iugement, sans extrauaguer en discours ny sortir de mon propos: Bref i'ay suiuy vn genre d'escrire nu & simple, pour tesmoigner par mon stile mes-

me, que tout ainsi qu'il est sans fard & ostentation, aussi ne porte-je ny haine ny faueur à personne. De pareille façon, ie voudroi volontiers prier nos François & autres qui liront ceci, de n'aporter point de preiugé du logis auec eux, pour dire leur auis, & prononcer de mon œuure auparauant que l'auoir tout leu. Ie ne nieray point que mon entreprise ne soit grande, & par dessus mes forces: voire que pour la bien executer, beaucoup de choses y seroient necessaires que ie n'ay pas. Mais ie me suis laissé vaincre à l'vtilité publique, & au desir ardent de meriter quelque chose de ceux de nostre temps, & de ceux qui viendront apres nous: à quoy taschant paruenir, i'ay mieux aymé qu'on me tienne pour temeraire que pour ingrat. Car ie ne me trauaille pas tant de la creance qu'on y doit auoir, pour laquelle i'ay ma conscience asseuree: ny de mon industrie, & suffisance, dont i'espere que vostre clemence, & la candeur des lecteurs excusera le defaut, comme ie crains que ce qui fait la principale partie de l'histoire ne soit ennuieux, & moleste à plusieurs, qui se pensants estre hors du danger, se montrent trop negligents, & moins equitables en la misere d'autruy. Par-ce qu'outre, & par dessus plusieurs maux qui croissent en ce siecle ennemy de la vertu, est suruenu d'abondant le discord en la religion, qui tourmente toute la Chrestienté de guerres continuelles, presque depuis cent ans, & la tourmentera encor cy-apres, si ceux qui principalement y ont interest, n'y aportent quelques remedes à propos, autres que ceux dont on a vsé cy-deuant: Car nous n'auons que trop apris par experiẽce, que le fer, le feu, les bãnissemẽts, & proscriptiõs ont irrité plustost que gueri ceste maladie atachee à

l'esprit pour laquelle traicter est besoing d'vser, nō de ce qui ne penetre que le corps: mais de doctrine & d'instructiō qui descend & distile tout doucemēt dedans l'ame: d'autant que toutes autres choses sont gouuernees par le iugemēt du magistrat ciuil, & principalement du Prince. Mais la religion seule ne peut estre commandee: ains se coule aux esprits bien preparez par vne opinion presupposee de la verité, auec l'ayde de la grace diuine.

A cela les tourments ne seruent de rien: voire plustost endurcissent les cœurs au lieu de les amolir & persuader: Et pouuons dire beaucoup plus iustement de la Religion, ce que les Stoïques ont si magnifiquement vanté de leur sagesse: Car quand quelqu'vn est poussé de Religion, les tourments & les douleurs n'ont point de pouuoir sur luy: & toutes autres incōmoditez sont surmōtees par la force qui est engendree de ceste opinion, dont il est preoccupé interieurement: rien de tout ce qu'il a à souffrir ne luy deplaist; & ne se plaint, quoy qui luy aduienne, de tout ce qui peut aduenir à l'homme: Il cognoist ses forces, & se persuadent qu'il est assisté de la grace de Dieu, il cuide estre assez fort pour porter toute sorte de persecution: Qu'vn bourreau soit d'vn costé, & les questionnaires d'vn autre pour luy appliquer le fer, & le feu, il ne laissera pas de perseuerer, & ne pensera pas à ce qu'il aura à souffrir, mais à ce qu'il aura à faire: car sa felicité est chez luy-mesmes: & si quelque chose interuient par dehors, elle luy est peu, & ne luy fait seulement qu'éfleurer la peau. Qu'est-ce que dict Epicure, (qui toutesfois est tenu des autres Philosophes pour vn peu corrompu:) quand il parle de l'homme sage? Si on le fait brusler dans le taureau

de Phalaris, il dira, ô que cecy est doux ! cecy ne me touche point. Pensons-nous que ceux qui depuis cent ans se sont perdus par diuerses sortes de supplices, à cause de la Religion, ayent eu moins de courage, ou que ceux qui se perdront encor cy-apres, si on continuë à les punir, soient plus lasches ? l'Histoire de ce que fit & dist vn de ces gens-là merite d'estre racomptee: lequel lors qu'on l'atachoit au poteau prest à estre buslé: se mettāt à genoux, commença à chanter vn pseaume, que la flamme & la fumee peurent à peine faire cesser : Et comme le bourreau voulut mettre le feu au bucher, & commençast par derriere afin que le patient ne le vist point : Vien, vien, dit-il par deuant, & allume hardiment deuant mes yeux : Si i'eusse craint le feu ie ne feusse pas icy, puis qu'il estoit en ma puissance de m'en sauuer. Aussi n'auōs nous point veu que ceux qui ont fait des entreprises à cause de la Religion, ayent rien rabatu de leur ardeur par les punitions & supplices qu'on a exercé contre eux : mais au contraire ils se sont de tant plus endurcis & opiniastrez à souffrir, & à oser dauantage: Car des cendres des vns, les autres sont nez, & leur nombre a creu, & leur patience s'est tournee en fureur. Tellement qu'au lieu de suppliants, comme ils estoient auparauant, ils sont deuenus complaignans & importuns demandeurs : puis ne se contentans de se defendre des gibets, ils ont pris les armes, & se sont mis d'eux-mesmes à prouoquer & assaillir ceux qui les persecutoient. C'est ce que nous voyons depuis quarante ans tous entiers en France, & gueres moins en Flandres: Et en sommes venus là, que meshuy le mal ne se peut plus retrancher & retenir de couler par la punition

d'vn ou de deux, cõme parauẽture on pouuoit faire du commencement, mais ayant occupé des peuples & des nations, voire la plus grande partie de l'Europe, il n'est plus qu'estion d'vser du glaiue du magistrat ains du trenchant de la parole de Dieu : car ceux qui ne peuuent estre forcez & contraints de croire, doiuent estre instruits & enseignez par raison moderee, & inuitez à conferer & communiquer amiablement ensemble. Sainct Augustin en a fait ainsi, escriuant à Proculian grand partizan des Donatistes, pour lesquels mesmes il prioit le Proconsul d'Afrique, afin qu'il n'vsast de peine de mort contre eux : comme estant bien seant à ceux qui font profession de la vraye Religion, de guerir l'erreur d'vne vaine heresie, plustost par douces menaces que par vengeance & cruauté : afin de ne s'eslongner de ceste maxime qui doit estre perpetuelle entre les Chrestiens, de vaincre le mal par le bien : ainsi que le mesme sainct Augustin escrit en vn autre endroit au gouuerneur Cecilian. Et en ceste lõgue Epistre qu'il addresse à Boniface, il adiouste, qu'en tels accidens où le schisme & la dissention ne met pas seulement en danger deux ou trois hommes, mais importe de la ruine de peuples, & de nations ; il faut diminuer quelque chose de la seuerité, & suruenir à la guerison de ces grands maux par le moyen de la charité. Ce qui a tellement esté receu en l'Eglise, que ceste belle sentence a esté transcrite vne & deux fois dans les decrets de Gratien. Ainsi ce grand personnage qui auoit vn esprit doux & deuotieux, iugeoit que ces maladies ne se deuoient traiter rudement & imperieusement, ains plustost en enseignant qu'en commandant, & qu'on y profitoit plus en admonestant qu'en me-

naçant: & que c'estoit la façon dont il se falloit gouuerner enuers vn grand nombre de malfaicteurs: reseruant à vser de seuerité quand ils estoient peu. Et s'il aduenoit que ceux qui ont l'authorité fussent contraints d'adiouster des menaces, qu'il falloit que ce fust auec regret, & que la crainte de punition fust proposee seulement de la force des escritures sainctes: afin que ce qu'on les redoute ne soit point à cause de leur magistrat: mais que ce soit Dieu qui soit reueré en leurs ordonnances: comme il est amplement deduit en l'epistre addressee à l'Euesque Aurelius. Et certes, si nous voulons recognoistre la verité, il faut confesser qu'en tous les escrits de la saincte antiquité, il ne se trouue vn seul exemple approuué qu'on ait puny de mort aucun heretique: & au contraire que l'Eglise ancienne a tousiours eu en horreur de respandre le sang: que s'il est quelquesfois aduenu, les vrais & saincts Euesques l'ont tousiours detesté: comme il parut en Priscillien, qui ayant respandu par les Eglises de la Gaule, & principalement en Guyenne, les semences de la pernicieuse doctrine dont il estoit autheur, fut puny à mort en la ville de Treues, auec quelques autres de ses sectateurs, par le commandement de Maximus, autrement assez bon Prince, apres que pour vsurper l'Empire il eut faict tuer l'Empeur Gratian, en la ville de Lyon, enuiron l'an de nostre Seigneur trois cens quatre vingts trois: combien que S. Martin eust tiré promesse de l'Empereur qu'il ne feroit rien ordonné de cruel & de sanglāt cōtre eux, & qu'il eust instāmēt exhorté & requis l'Euesque Itacius & leurs autres instigateurs de se deporter de l'accusation: Aussi cét acte fut trouué tres-mauuais, & reprouué

de tous les autres Eueſques: & combien qu'Itacius apres auoir finement faict faire ceſte execution, ſe fuſt abſenté de peur de l'enuie, il ne laiſſa pas toutefois d'eſtre puis apres condamné par Theogniſtus & iamais ſainct Martin ne voulut qu'en toute extremité, & la nêceſſité le contraignant, ſe reconcilier & rejoindre en cette communion d'Itacius, & de ſes adherents. Meſmes ſainct Ambroiſe enuoyé quelque temps apres vers Maximus par le ieune Valentinien frere de Gratien Empereur occis teſmoigne par le rapport de ſa legation, qu'eſtant à Treves, il s'abſtint de voir & frequenter ces Eueſques qui participoient aux conſeils d'Itacius, & qui faiſoient punir de mort ceux qui erroient en la foy. Puis quand Maximus voulut enuoyer des Capitaines & gens de guerre en Eſpagne, auec ſouuerain pouuoir de rechercher les heretiques, & leur oſter les biens & la vie: le meſme ſainct Martin y reſiſta, & fit tant que l'Edict fut reuoqué. Ce qu'il fit d'vne ſaincte deuotion, non ſeulement pour deliurer les Chreſtiens de cette vexation, dont on pouuoit prendre couleur ſur cette occaſion, mais auſſi pour mettre en ſeureté les heretiques: preuoyant bien que ſi cet orage n'eſtoit deſtourné, il alloit ruiner vn grand nombre de gens de bien: y ayant lors peu de difference entre les vns & les autres: d'autant qu'on ne iugeoit les heretiques qu'à la face, les prenant pluſtoſt par la paleur de leur viſage & à leur habit, que non pas par leur creance. De faict, apres que Priſcillien fut executé à mort, tant s'en faut que l'hereſie dont il eſtoit autheur en fut aſſoupie & retenuë, qu'au contraire elle s'eſtendit plus largement, & fut davantage confirmee: meſme que ſes ſectateurs qui auparauant ne luy auoient porté

honneur que cõme à vn sainct personnage, cõmencerent à l'adorer comme vn Martyr, & firent remporter les corps morts iusques en Espagne, auec vne pompe admirable d'obseques magnifiques: dont nasquit vne telle superstition parmi ceux qui estoient de cette secte, qu'on tenoit à serment solemnel de iurer par le nom de Priscillien: Et de là s'alluma vne longue guerre & tres-dangereuse discorde, entre les Euesques de l'Eglise Gallicane, qui dura l'espace de plus de quinze ans, & ne se put estaindre qu'à grand peine: apres que plusieurs gẽs de bien & la pauure populace du troupeau de Dieu eurent beaucoup enduré d'outrages, & d'indignitez. Ce que ie ne puis lire, & voir discourir par Sulpitius Seuerus, qui a écrit l'histoire de ce temps là, aussi fidelement qu'elegemment, qu'il ne me souuienne de l'estat où estoient les choses au temps de ma premiere ieunesse, lors que les troubles nouuellement emus en France pour la religion, on tenoit pour suspects, & designoit-on de l'œil au meurtre & au massacre les hommes, non par leurs mœurs, & l'innocence de leur vie passee, ains seulement à leur visage, & à leur long reitre: pẽdant que le pauure Royaume se dissipoit en factions, & que par le trouble de l'estat, la religiõ mesme estoit mise en grand danger: à cause des contentions & debats, inimitiez, faueurs, crainte, inconstance, paresse, negligence, & arrogance de ceux qui auoient la souueraine authorité. Or apres le deceds de sainct Martin, on commença à traiter plus doucement en l'Eglise ceux qui erroient en la foy: & ne faisoit-on plus que les deposer & degrader, ou les condamner en quelque amende pecuniaire, sans plus toucher au sang, & aux peines cor-

porelles: & quand il auint en l'an 1000. & 60. qu'vn quidã des sectateurs de l'Archidiacre Berengarius vint semer sa doctrine aux pays du Liege, de Brabant, & autres contrees du pays bas, Bruno Archeuesque de Treues se contenta de les chasser de son diocese: sans iamais espandre leur sang: Et depuis on ne les traita point plus rudement en l'Eglise, iusques au temps des Vaudois: contre lesquels on fut contraint dresser des armees completes, par ce que les suplices plus rigoureux n'auoient de rien serui, & que la maladie s'estoit empiree par les remedes apliquez mal à propos & hors de saison, dont le nombre des malades croissoit tous les iours Et falut mener vne longue guerre contre eux, de non moindre importance & despence que celle que les nostres auoient auparauant menee contre les Sarazins: De laquelle en fin l'issuë fut, qu'on les vit plustost morts, assommez, banniz, chassez de leurs maisons & dignitez, despouillez de leurs biens, & dissipez ça & là, que conuertis ou se repentants comme conuaincus d'erreur: tellement qu'apres s'estre du commencement defenduz auec les armes, finablement vaincus & deffaits par les armes, ils furent contraints s'enfuir en Prouence, & dans les Alpes plus voisines de la France, où ils ont trouué des cachettes pour conseruer leur vie & leur doctrine: Vne partie se retira aussi en Calabre, & y a duré iusques au Pontificat de Pie 4. Vne autre partie passa en Allemagne, & planta sa demeure en Boheme, en Pologne & en Liuonie. Les autres tirants vers l'Occident, se retirerent en Angleterre: Et croit-on que de leurs reliques estoit sorti Iehan Vviclef, qui enseigna long temps à Oxford, & apres plusieurs diuerses disputes pour

la region y mourut de sa mort naturelle, y a plus de trois cents ans: car l'execution qui fut faicte contre luy par l'ordonnance du magistrat, ne fut qu'apres sa mort, que ses os deterrez furent bruslez publiquement: Depuis il en est venu d'autres d'âge en âge iusques à nostre temps, cōtre lesquels apres auoir essayé sans aucūn fruict, la rigueur des supplices, les choses sont venues des disputes de paroles & d'écris, aux mains, & à la guerre ouuerte, dont se sont ensuiuies les reuoltes de plusieurs peuples, tant en Allemagne, & Angleterre qu'en nostre France: Et de là le chisme confirmé, auec autant de ruine de la tranquillité publique, que de scandale & dommage de la religion, dequoy ceux qui ont la puissance & qui deuroient en auoir soing, ne tiennent pas grand compte, & le mesprisent trop long temps. Ce que ie ne dy point pour remettre sus ceste question, tant de fois agitee, si les heretiques doiuent estre punis de mort: car cela ne conuient ny en la saison où nous sommes, ny à ma condition & qualité: mais seulement pour monstrer que les Princes ont tresbien & sagement faict, & selon l'institution de l'ancienne Eglise, qui ont estimé que les guerres entreprises pour la Religion se deuoient plustost amiablement composer, voire auec perte, & à quelque prix que ce soit, que non pas les definir & terminer par la force & rigueur des armes. De quoy Ferdinand tressage Prince s'aperceut bien: quand apres auoir apris par l'experience des longues & perilleuses guerres demenees en Allemagne sous l'Empereur Charles cinquiesme son frere, que toutes les entreprises qu'on auoit faictes auec les armes contre les Protestans auoient tousiours mal reüssi, deslors qu'il se vit estably Empe-

reur, il confirma par vn Edict solemnel la paix faicte pour la Religion, & tousiours depuis la ratifia par plusieurs & diuerses declarations. Et voyant que les afaires s'acheminoient beaucoup mieux par petits colloques, & conferences familieres, comme il en auoit desia faict l'essay sous l'Empire de son frere, aux assemblees qu'il auoit assignees à Regenspourg & à Vormes vn peu deuant sa mort apres le Concile de Trente, pour satisfaire aux protestans qui n'y auoient point comparu, il voulut de rechef assembler vn nouueau colloque auec eux par l'aduis & conseil de son fils Maximilien tressage Prince: & pour ce faire choisir vn fort docte homme & modeste Georges Cassander, qui deuoit traicter doucement auec les ministres & docteurs du party contraire, sur certains chefs & articles de la Confession d'Ausbourg: mais la maladie de ce bon personnage, & la mort auancee de l'vn & de l'autre empescha que l'Allemagne ne receust le fruict qu'elle en auoit esperé. De mesme façon par apres se gouuernerent les Polonois à l'exemple des Allemands. Mais Emanuel Philebert Duc de Sauoye, se voyant remis par le benefice de la paix faicte auecques nous, en l'ancienne possession de ses estats perdus, pour aquerir de la reputation en Italie, ou pour gratifier aucuns auec sa perte s'alla legerement embrouiller en vne guerre fort dommageable cõtre ses sujets des vallees: dont il se repentit tout à loisir, & corrigea sa faute, permettant à ces pauures peuples la liberté de leur religion, & garda par apres fort curieusement l'accord qu'il auoit fait auec eux. Ie vien maintenant à nous, & commenceray à traicter l'vlcere, que ie crain biẽ ne pouuoir eulement toucher sans me faire tort, & m'aquerir

des ennemis: Mais puis que ie suis vne fois entré en ce discours, pour m'en depescher en vn mot, ie diray ingenuement: (car sous vous, Sire, il me l'est permis) que la guerre n'est point vn legitime moyen d'oster le schisme de l'Eglise. Nous auons veu en France que les huguenots durant la paix diminuoient tous les iours en nombre, & s'affoiblissoient d'authorité: au̅ contraire se sont tousiours fortifiez & augmentez par les armes & guerres ciuiles, fust-ce que nous n'y allions que par vn zele & ardeur desordonnee de religion: ou par vne ambition & desir de choses nouuelles: En quoy ceux des nostres ont grandemẽt failly, & ont mis l'Eglise & la Frãce en grand dãger, qui apres tant d'Edits de pacification faits & refaits, sont si souuẽt retournez aux troubles & aux armes cõtre eux: Qu'est-il besoing de paroles? la chose mesme crie. Car quãd la paix fut faicte en l'an 1563. & qu'vne infinité de villes qui auoient esté occupees par tout le royaume, furẽt reduictes en leur premier estat: ce fut vne merueille comment tout à coup chacun sentit la douceur du repos: & combien cest espace de quatre ans que dura la paix, iusques aux seconds tumultes, fut doux & agreable à tous les gens de bien: qui voyoient la Religion mise en seureté par les bonnes ordonnances de ce grand & incorruptible Chancelier, que la France n'aura iamais regret d'auoir receues, & pratiquees. Iusques à ce que les destinees tournants au contraire, nous commençasmes à nous ennuyer de voir la trãquillité publique si bien establie par ses sainctes loix: & rejectans les auis qui tendoient à conseruer la paix, nous retournasmes à vne fascheuse guerre funeste, non seulement à nous, mais sur la fin aux autheurs

mesmes

mesmes qui en auoient donné le conseil. Ceux qui sçauent ce qui fut arresté en ceste miserable assemblee entreueuë de Bayonne, entendent assez de qui ie veux parler. Car depuis ce temps-là pour nous estre laissé abuser aux tromperies estrangeres, toutes choses commencerent à se preparer aux surprises, aux trahisons, & aux armes. Deslors le Duc d'Albe fut enuoyé en Flandres, auec vne puissante armee, lequel ayant depossedé Marguerite Duchesse de Parme de tout pouuoir & authorité, cõbien qu'elle eust paisiblemẽt & moderément gouuerné ces prouinces, rẽplit tout le pays de fer & de feu, bastit par tout des citadeles, ruïna la franchise des peuples par impositions de nouueaux subsides pour entretenir la guerre, & destruisit de grandes & riches villes, leur ostant leurs biens & leur liberté, comme qui osteroit les viures à de grands corps robustes & sains, pour les amaigrir & affoiblir. De ces dures & rigoureuses façons s'ensuiuirent les desespoirs, & finablement les reuoltes des peuples, lesquelles encor qu'on eust pour quelque temps racoysees, n'eurent en fin autre succez, sinon que la meilleure partie, & la plus riche, & plus propre à la nauigation, dont toutes les richesses de ces prouinces se maintiennent, se retrancha, & se des-vnit du reste du corps, & auiourd'huy se gouuerne par authorité d'Estats, faisant y a desia long temps la guerre, non seulement contre ceux du pays qui sont de contraire party, mais voire contre toutes les forces d'Espagne, auec profit & auancement. Ce que François Baldouin natif d'Arras, Iurisconsulte de nostre temps, de tres-grande reputation, auoit bien preueu, & auoit craint deuoir aduenir: & pour y obuier, il auoit donné conseil aux princi-

paux Seigneurs & Magistrats du pays, qu'ils presentassent requeste à Philippes Roy d'Espagne, pour impetrer liberté de Religion aux protestans qui pour lors estoient fort persecutez, & qu'il fist cesser ceste rigueur de les punir & rechercher par l'inquisition: Dequoy il composa vn liure en langue Françoise, par lequel il montroit que le faict de la Religion, agité par tant de controuerses se porteroit mieux, & en viendroit-on plustost à bout, par colloques, où le droict fust également gardé aux parties, & où chacun fust receu à dire librement son aduis, que non pas par la force, & la voye des armes. Preuoyant bien & predisant que si on continuoit à les mal traiter, il aduiendroit que leurs forces qui estoient lors petites & espanduës çà & là par factions, se joindroient & reüniroient ensemble, & que des disputes de paroles on viendroit aux mains, & aux reuoltes & rebellions en peu de temps. I'ay plus volontiers faict mention, mesmement à vous, Sire, du presage de cét homme Flamand, parlant de Flandres, parce qu'il auoit du commencement embrassé la doctrine des protestans, mais par apres ayant fueilleté plus attentiuement les liures des Peres, s'estoit rauisé & auoit changé, toutesfois il auoit gardé vne telle equité & moderation en l'esprit, qu'il ne s'estoit point laissé trãsporter d'vne haine irreconciliable contre ceux desquels il s'estoit separé, cõme aucuns font: mais par vn rare exẽple de charité Chrestiẽne en ce tẽps cy, s'estãt corrigé de sõ erreur, il auoit pitié de celuy d'autruy, & employoit toute son industrie à ce que la memoire de la meilleure antiquité fust remise en vsage, & que ce que l'abus y auoit introduit fust doucemẽt reformé. Et en ceste intention retourna

d'Allemagne en Frãce, & se presenta à deffunct Mr. vostre pere, auquel il fit entendre & trouuer bon ce sage & sainct aduis: puis fut receu à sa suite, où il tint vn honneste rang, & quelquefois estoit employé & appellé aux affaires de son conseil, & par apres fut donné pour precepteur à M. vostre frere naturel en sa tendre ieunesse. Qu'on ne parle donc point de ces vanteries d'aucuns, qui veulẽt sembler plus grands zelateurs de la religion que les autres, & se glorifient pour faire honte aux François, qu'ils n'ont iamais aprouué ny sousſigné aucũ acord auec les heretiques: qu'ils considerent quelle fin ont eu tous braues conseils, & qu'ils deplorent tant de riches & fortes prouinces qu'ils ont perduës, & tant de richesses & finances qu'ils ont consommees à les guerroyer pour neant. O combien ils voudroiẽt maintenant auoir esté sages à nostre exemple, encor que pour lors ils fissent semblant de l'auoir en grand horreur: combien cherement ils voudroient auoir racheté la perte de tant d'armees, lesquelles s'ils eussent bien employees contre les communs ennemis de la Chrestienté, il y a long temps qu'ils les eussent chassez de Hongrie, & des Royaumes de Fez & Marroque, auec beaucoup de profict & d'honneur. Mais ie crains que prudence que nous trouuons defaillir en eux, n'ait manqué à nous mesmes, quand poussez de nostre propre fureur, ou à l'instigation de ceux que i'ay desia dict, nous donnasmes cependant occasion, à de tres-dangereux & pernicieux troubles: durant lesquels toutes les bonnes villes furent pillees, les Eglises que la rage des premiers tumultes auoit espargnees, de fond en comble abatuës, les prouinces sacagees: les rancunes qui auoiẽt

quelque temps dormy durant la paix, renouuellees pis que deuant : les soupçons augmentez ; puis les armes posees, pour estre biẽ tost apres reprises plus aigrement. Toutesfois apres tout cela falut-il faire vne paix, laquelle de tant plus qu'elle fut douce & agreable, de tãt plus miserablement fut-elle violee, par vne meschanceté, qui deuroit s'il est licite de le desirer, estre enseuelie en eternel oubly : dont s'ensuiuit deux ans apres ceste boucherie où vous, SIRE, que Dieu auoit predestiné pour restablir l'Estat de France, faillistes à estre perdu : puis ayans esuité le peril de ce rocher Capharee, nous rencontrasmes encor dãs deux ans apres d'autres escueils, contre lesquels auec la mesme imprudence, & temerité, nous allasmes briser & faire naufrage : & l'ire de Dieu ne tarda gueres à venir faire vengeance de la perfidie des François, retirant de ce monde vn Roy magnanime qui auoit plustost failly par la coulpe d'autruy, que de sa propre volonté. Que fit son successeur ? Tout au commencement de son regne il ayma mieux la guerre que la paix contre les salutaires aduis que luy auoient dõnez l'Empereur Maximilien & le Senat de Venise, chez lesquels il auoit passé & logé en retournant de Poulongne, & contre les humbles prieres que luy en firent les huguenots de son Royaume à son arriuee : Mais il ne demeura gueres à s'en repentir, & changeant de conseil, trois ans apres fit cest Edict de Pacification, qu'il auoit accoustumé d'appeller particulierement sien : Et depuis nous vescumes en vne profonde paix l'espace de sept ans entiers : Sinon qu'en quelques endroicts il y peust auoir quelques courses, & rencontres de soldats par interualles sans aucun grand effect. Iusques à ce que cer-

tains hommes impatiens du repos, & ne pouuans souffrir que la France se passast d'eux en ceste grande tranquillité, firent esmouuoir vne autre guerre tres-pernicieuse & hors de saison, à laquelle ce pauure Prince se laissa emporter & forcer par le mauuais conseil de ceux qui estoient autour de luy, sous pretexte de s'opposer & prendre les armes contre vous, Sire, mais qui bien tost apres se tournerent contre luy mesme. I'ay horreur de me souuenir de ce detestable parricide, qu'on ne peut ramẽteuoir qu'auec l'eternelle ignominie du nom François, & l'infamie de ceux qui pour lors s'en resiouyrent tant. Car il est indubitable que par cest execrable coup le royaume & auec le royaume la Religion ne s'en allassent tomber en vne ineuitable ruine, si vous, Sire, par vne grace inesperee de Dieu, qui veillant pour nostre seureté, vous auoit reserué iusqu'à nostre temps, ne fussiez venu soustenir comme vn puissant pilier arcboutãt la cheute de cest Estat, & arrester par vostre vertu l'impetuosité de ceste rouë emportee au precipice, qui bouleuersoit, brisoit, & abatoit tout ce qu'elle rencontroit de sain en la republique. En quoy vous montrastes vn notable exemple par vous-mesmes, que toutes choses se peuuent assuiettir aux loix humaines, fors la Religion qui ne peut, comme i'ay desia dict, estre forcee ny commandee. Car ayant esté persecuté dés vostre ieunesse par tant d'aduersitez entre les guerres ciuiles, & vous estant trouué assailly & enuironné de plusieurs armees en vn mesme temps, quelquefois batant, & quelquefois batu, & tousiours à la perte commune: (par ce que vaincre & estre vaincu, tournoit indifferemmẽt au dommage public) encor qu'eussiez tousiours aupa-

rauant demeuré ferme en voſtre premiere reſolution, comme vn champion qui combat pied contre pied ſans ſe bouger de ſa place, & qu'euſſiez reſiſté ſans fleſchir contre toutes les eſperances ou craintes qu'on vous euſt ſceu propoſer, à la fin neantmoins recognoiſſant que tout cedoit à voſtre vertu, auſſi vous laiſſaſtes vous perſuader & vaincre aux vœux & ardentes prieres de vos ſujets, & au milieu de vos victoires, par vne graticuſe inſpiration de Dieu, eſtes rentré en la religion de vos predeceſſeurs. Puis, comme vous auez l'eſprit moderé en toutes choſes, vous auez gardé cette meſme equité enuers les votres, que vous auiez reſſenti profitable à vous-meſmes: reuoquant tous les Edicts qui auoient eſté publiez contre les huguenots, voire contre vous-meſmes outre le gré de voſtre deuancier. Et apres auoir fait la paix, non ſeulement auec vos ſujets, mais auſſi auec les Princes eſtrangers vos voiſins, qui vous acquit beaucoup de louange & d'honneur, vous renouuelaſtes & confirmaſtes pour la troiſieſme fois, vn ou deux Edicts, qui auoient auparauant eſté faits en faueur des huguenots: & par ce moyen les auez remis en leurs biens, maiſons & familles, honneurs & bonne fame: & auez honoré aucuns d'eux des premiers dignitez du royaume: vous aſſeurant que les inimitiez peu à peu ſe ramoliſſants, l'vnion & concorde que vos Edicts ordonnoient, s'eſtabliroient plus aiſement: & que les eſprits bien raſſis & remis en tranquilité, toutes paſſions chaſſees comme nuages qui offuſquent le iugement, on cognoiſtroit plus facilement ce qui eſt le meilleur, c'eſt à dire le plus ancien en la religion. Ce fut la voye que ces bons Peres iugerẽt

tousiours la meilleure, & qu'on deuoit tenir pour ramener ceux qui par mauuaise opinion ou arrogance, & presomption temeraire estoient desuoyez de la regle & communion de l'Eglise, pour mõstrer qu'ils estoiẽt poussez plus par charité que par vn desir ambitieux de vaincre. Ainsi sainct Augustin appelle par tout les Pelagiens du nom des freres. Ainsi Optat Mileuitain qui estoit du mesme aage, nõme les Donatistes ses freres. Ainsi auparauant eux sainct Cyprien dict, qu'il desire & conseille, & tasche de persuader, qu'aucun des freres, si possible est, ne perisse, & que l'Eglise comme vne mere charitable, les retienne tous en son sein, & que tous ne soient qu'vn corps & vn peuple vni de volontez. Car à la verité il s'en trouue plusieurs entre ceux auec qui nous auons debat pour la religion, qui ont (afin que i'vse des termes du mesme sainct Augustin) quelque volonté segrette de retourner auec nous, quand ils verroient les troubles bien apaisez. Mais s'ils en sont empeschez pour voir l'orage continuer, ou s'ils craignent qu'apres leur reduction il renaisse encor vne pire tempeste, ils retiennent ce desir, afin de seruir aux foibles & non encor bien confirmez en pareille creance sans se separer de leur vnion, & soustiennent neantmoins par tous tesmoignages & iusques à la mort la foy qu'ils sçauent estre preschee en l'Eglise Chrestienne, endurans patiemment les afflictions & iniures d'vne part & d'autre pour ne troubler la paix de l'Eglise, & nous monstrans par leur exẽple auec quelle affection, sincerité, & charité, il faut seruir Dieu. Pour ceste raison ayant apris par experience, & m'estant confirmé par vostre exẽple, qu'il ne falloit aporter aucune aigreur ny trouble

en l'Eglise : ie me suis abstenu d'inuectiues, & n'ay iamais parlé qu'auec hõneur des Protestãs & Huguenots, principalemẽt de ceux qui ont excellé aux lettres, & sciences : Aussi n'ay-je pas celé les vices des nôtres : croyant auec beaucoup de gens de biẽ, que ceux-là se trompent qui pensent que les heresies qui trauaillent auiourd'huy presque tout le monde, se maintiennent & prennent vigueur par les ruses & malices de ceux qui en font profession, plus que par nos propres imperfections & abus. Mais à mon iugement on pourra fort bien remedier à l'vn & à l'autre mal : c'est à dire, à l'erreur de nos aduersaires, & à nos vices & defauts, si ostãt le trafic qui se fait des estats en l'Eglise & en la Republique, on rend la recompense qui est deuë à la vertu : Et si les hommes qui excellent en pieté, doctrine & grauité de mœurs, & qui ayent desia faict preuue de leur prudence & moderation, sont esleus aux charges & benefices de l'Eglise : Si ceux qui craignent Dieu, & qui sont d'integrité bien esprouuee, ennemis d'auarice, sont esleuez aux dignitez & magistratures : non pas de ieunes hõmes incognus qui y sont receus par faueur & par argẽt, sans aucune recommandation de vertu. Autremẽt si bons & mauuais y sont admis sans distinction, il est aisé à deuiner que la paix ne peut durer long temps : & faut necessairement que les citez perissent, qui sont gouuernees par gens qui ne peuuent ou ne veulẽt discerner les hõmes de biẽ d'auec les meschans : & qui souffrent, ce qu'on dit en prouerbe, que les frelons mangent les fleurs qui doiuent estre pour les mousches à miel. Rien ne peut tant corrõpre la fidelité que nous, qui auõs quelque office ou charge publique en vostre royaume, deuõs

premiere-

premieremẽt à Dieu, puis à vous, Sire, & aux peuples qui ſont ſous voſtre puiſſance, que le deſir & l'eſperãce d'vn ſale & deshõneſte gain: Par lequel ſi nous commençons d'entrer aux dignitez, il eſt à craindre que nous ne dreſſions là, par apres toutes nos penſees, & que l'auarice ne nous ſerue de guide, comme l'eſtoile du Nord aux mariniers, nous aueuglant nous meſmes de cupidité d'amaſſer des richeſſes, & en fin meſpriſant tout ſoing d'honneſteté que nous trompions la foy que nous aurons iuree & à Dieu & à vous. L'auarice eſt vne beſte ſauuage, cruelle & intollerable, à qui rien n'eſt iamais aſſez: Si auec les infinies richeſſes de France on adiouſtoit encor les montagnes d'or qu'on dit eſtre en Perſe, & tous les threſors de l'vne & de l'autre Indie, ils ne ſuffiroient pas pour la ſaouler. Car il n'y a iamais de meſure & de fin aux vices: Iamais ils ne ſ'arreſtent; touſiours ils ſ'aduancent en leur precipice, & n'ont fin que leur ruine. Au contraire la vertu, comme dit le Poëte Simonides: tient ferme contre tous mouuemens de Fortune, ou des choſes humaines, & ny plus ne moins qu'vn cube ou vn dé quarré demeure touſiours en vn eſtat, ſ'accommodant à la Nature, qui diuerſifie les accidens des hommes & garde touſiours vne libre & incorruptible vigueur d'eſprit contente de ſoy-meſmes, & de ſoy-meſmes apte tout. Que ſi à telle Deeſſe qui rend les hõmes ainſi faicts, on redonne l'honneur & le lieu qui luy eſt deub, vous aurez encor abondamment dequoy faire largeſſe à ceux qui en ſeront dignes, auec le ſoulagemẽt du peuple, & ſans charger voſtre Eſpargne. Et ſi ce n'eſt à vous d'en faire autãt en l'Egliſe, pour le moins il vous apar-

tient, & sera soing conuenable & digne d'vn Roy, de faire instance & priere, & d'interposer vostre authorité enuers ceux qui y sont obligez, pour tenir la main qu'ils y facent leur deuoir. Auancez-vous donc, Sire, pour meriter la gloire de ceste nouuelle loüange: & vous souuienne que cét heureux repos, duquel nous jouïssons tous maintenant auecques vous, & par vous, ne se peut esperer deuoir estre de longue duree, si ayants la paix par le bien-faict de Dieu, nous ne bandons serieusement nos esprits pour amplifier sa gloire, & composer les differents des cõtrouerses qui sont en la Religion. Il semblera, Sire, que ie vous conseille vne chose grãde, & laquelle on ne doit legerement entreprendre, qui en voudra croire ceux qui se trouuants bien à leur aise pour le present, mesprisent & rejettent les conseils salutaires pour l'aduenir. Mais d'vn grand soing, vient vne grãde recõpence: & vn grand esprit comme le vostre, que Dieu vous a donné tout diuin, ne se peut adonner à petites choses. Certes, puis que vous auez reprimé ceste licence de piller & prodiguer tout, & restably en chacune famille vne certaine regle de despence & frugalité, dont la France vous est, & sera à iamais obligee plus qu'õ ne sçauroit dire: vous ne pouuez rien entreprẽdre plus ditrne de vostre Majesté, & du haut degré que vous genez sur nous, que de mettre vn ordre en l'Eglise & en la Iustice, pour l'obseruatiõ des droicts diuins & humains, que les troubles des guerres ciuiles ont si longuement confonduz, dont vous verrez indubitablement aduenir, & s'en ensuiure cela de bon, que l'ire de Dieu courroucé contre nous, sera premierement appaisee, puis que les Euesques & Magistrats feront vertueusement leur deuoir, chacun

en leur charge, & que la verité emportera l'aduantage contre le mensonge : la candeur & pureté contre le fard & la faintise : les loix contre l'auarice & le luxe : deux vices qui de soy sont contraires, mais que le mal-heur du siecle a meslez & cõioincts ensemble : Qu'on practique les bonnes mœurs: qu'on maintienne en honneur la pudeur & la modestie dont on s'est moqué iusqu'à present. Bref, qu'on recompense la vertu, & qu'on retranche le credit & le pouuoir de l'argent. C'est à vous, SIRE, à faire ce coup : car ie vous l'ay souuent ouy dire ainsi: quand vous desiriez auoir acheté ce bon-heur en vostre royaume par la perte d'vn bras ou d'vne iambe: C'est le commun souhait de tous vos bons sujets. Et c'est ce que pour mon regard i'estime necessaire au bien de l'estat public. Et si pour m'expliquer i'ay extrauagué en plus de paroles, & plus librement que ie n'ay deub, vostre Majesté le prendra, s'il luy plaist, comme d'vn homme franc & nourry en la liberté, que nous recognoissons tenir de vous, qui m'a faict iuger estre besoing de vous tenir vn peu plus longuement au commencement de cet œuure pour repousser l'enuie, & me munir contre les calomnies que ie preuoy deuoir naistre contre moy. Et combien que ce que i'en ay dict iusqu'icy soit suffisant à mon aduis pour m'excuser & me deffendre : Neantmoins voicy de mes amis qui m'aduertissent qu'il se trouuera des gens qui debatront & maintiendront que ie pouuoy bien me passer d'esplucher si exactement par le menu, les choses qui touchent les libertez, immunitez, loix, & droicts de la France, & que ce que i'en ay faict semble plustost pour faire iniure à autruy, que pour la cõseruatiõ de vostre dignité, & de

celle de vostre royaume. Ausquels encor que i'ay assez que respondre, toutefois ie crains que si i'vse en cela de trop long discours, quelqu'vn ne pense que i'affecte cette occasion, & que ie prens plaisir à me battre moy-mesmes contre mon ombre. Mais aussi n'en disant mot, ie pourroy donner sujet aux mesdisants de me blasmer: Ie vous diray donc succinctement, SIRE, comment il en va. I'ay receu ceste nourriture de mon pere, qui estoit comme chacun sçait, vray prud'homme, & fort entier en la Religion Catholique. I'ay apris ces enseignemens comme de main en main de mon grand pere, & de mon ayeul: Et de moy-mesmes suis entré en l'administration de vostre iustice auec ceste resolutiõ, que rien apres Dieu, ne me fust plus cher, & recommandé que l'amour & le seruice de ma patrie, que i'ay tousiours preferee à toutes autres affections & charitez priuees: Car ie me suis tousiours persuadé que nostre patrie, selon la sentence des anciens, nous est vn autre Dieu: & que les loix du pays nous sont de seconds Dieux: & que ceux qui les violent, quelque couleur ou pretexte de pieté qu'ils y recherchent pour leur defense, sont coulpables de parricide, & de sacrilege. Et à la verité nous serions indignes du nom François, & tenus pour tres-mauuais citoyens, si mesmement durant vostre regne, nous ne nous oposions à bon escient à ce mal, pour empescher ceux (si aucũs sont, & pleust à Dieu qu'il n'y en eust point) qui par mines & machines secrettes, parce qu'ils ne le peuuent faire par force ouuerte, veulent renuerser ces beaux droicts & ces anciennes loix, sur lesquelles ce royaume a pris son fondement, & s'est esleué en ceste puissance & admirable grandeur. C'est vn ancien dire

de nos majeurs tres-affectionnez en la Religion: que l'vn, c'est à dire la Religion, estoit vn gage du ciel pour asseurer nostre salut. Et l'autre, c'est à dire, les loix & droicts anciens du royaume, estoient le Palladium de la France & de toutes les Gaules, quant aux biens & à la Dignité. De sorte que tant que nous tiendrons ceste forteresse, nous n'aurons rien à craindre des embusches des estrangers: mais si nous la perdons, nous n'aurons plus rien de certain & d'asseuré contre eux. Et s'il aduenoit que par nostre faineantise & lascheté, nous la laissassions surprendre : il ne faut pas douter que celuy mesme qui par mauuais artifices nous l'auroit enleuee, instruict comme vn autre Vlysses des ruses de son pays, ne subornast vn autre Sinon, & n'enuoyast en France vn second cheual fatal, le ventre plein de gens-d'armes, pour saccager du mesme feu dont Troye fut consommee, la plus belle & florissante partie de l'Europe. Mais Dieu nous en contregardera s'il luy plaist : car nous n'auons rien à craindre de tel, tant qu'il vous maintiendra viuant & sain : & qu'il nous conseruera Monseigneur le Daufin. Cest endroict icy paraduenture requerroit qu'on discourust plus amplement de vous, à qui nous deuons ce que nous viuons, & que nous iouyssons de nostre pays, & de nos biens: & seroit à propos de mentionner tant de graces & de munificences qu'auez faites au public. Ce que ceux entendront de moy, qui mesurerõt les choses plustost par la grãdeur de vos loüãges, que par la mediocrité de mon esprit. Mais ie ne pretens pas faire icy vn Panegiric de vos proüesses, & ie sçay que vous auez plus de contentement en vostre conscience d'auoir bien fait, que prenez de plaisir à ouyr prescher

vos vaillances. Vous estes yssu d'vne famille la plus noble & ancienne de toutes celles qui ont iamais porté couronne: Et estant né bien lóing entre les monts Pirenees d'vne lignee qui se cõtinue dés son commencement de masle en masle; Vous auez pris accroissance entre les armes, parmy les aduersitez, eschapé de mille embusches qu'on vous a dressees lors qu'estiez encor enfant: puis fait adolescent, & deuenu hõme parfaict, vous auez rabatu viuement la violẽce de vos ennemis: Et semble que Dieu vous ait amené par la main du fond de la Guyenne en des temps fort dangereux iusques au sein du feu Roy qui vous y apeloit: afin qu'il n'y eust personne que le legitime heritier, qui peust occuper le siege Royal, qui deuoit estre bien tost vacant. De là estant faict Roy, vous auez temperé vostre puissance de clemẽce & benignité: aymãt mieux retenir par biẽfaits les esprits alienez de vous, que par la terreur & la crainte: Puis soudain ceux qui vous estoiẽt les plus ennemis prirẽt telle creance & cõfiãce en vous, qu'ils estimerẽt auoir plus de seureté en vostre misericorde, qu'en leurs forces & en leurs armes: & ne se plaignoiẽt pas tant d'estre vaincus, cõme ils s'esiouyssent que vous fussiez leur vainqueur. De suplians ils furent faits vos amis & familiers, & leur demeura plus de sentiment en l'ame d'auoir failly, qu'à vous d'auoir esté offensé: de sorte que leur pardonnant si facilement, vous fistes qu'ils auoient vn extreme regret de n'auoir pas recognu leur faute assez tost. Et de fait que pouuoient-ils mieux faire que de ceder volontairement au cours impetueux de vos victoires, auquel ils voyoient bien que rien ne pouuoit rester? leur meilleur fut d'attendre la clemence

du vainqueur, pluſtoſt que le haſard du combat: Car vous auiez faict par voſtre vertu que l'iſſue des batailles n'eſtoit plus douteuſe, & que la victoire n'auoit plus d'aiſles pour voler incertainement d'vne part ou d'autre: Vous aydiez à ce bon-heur par voſtre vigilance: par voſtre trauail indefatigable: par voſtre patience à ſuporter les chaleurs, & les froidures, vous contentant des viandes que le lieu & le temps preſentoit: aſſidu aux tranchees: iour & nuict continuellement en faction: touſiours ſur pieds, quelque temps de gelee ou de pluye qu'il ſceuſt faire, dormant peu, & quelquefois tout à cheual, ou ſur la terre enuelopé d'vn manteau, entrecoupant & reprenant voſtre ſommeil à toute heure, & pour ſi peu de temps qu'il vous plaiſoit, ſans aucune incommodité de voſtre ſanté. Et de cette façon par voſtre exemple, qui eſt vn doux moyen de commander, vous faiſiez garder entre vos gens de guerre ſans les payer ny ſoldoyer, la diſcipline, que difficilement les autres gardent encor qu'ils ſoient bien payez. Auec ce bon-heur, vous-vous eſtiez tellement rendu formidable & redouté à tous vos ennemis, que combien qu'ils euſſent quelquefois plus grand nombre d'hommes & de munitions de guerre que vous, toutefois ils penſoient aſſez faire de s'aller enfermer & mettre à couuert dans les fortereſſes des meilleures villes & chaſteaux qu'ils euſſent en leur puiſſance: & ne tenoient pas à moins d'honneur de ſe ſauuer de vous, que vous auiez de gloire à les vaincre. De ſorte qu'il ne ſe faut pas eſmerueiller, ſi apres vous auoir ſi griefuement offenſé, ils ont embraſſé auec tãt d'ardeur l'ocaſiõ que Dieu leur preſentoit de ſe reconcilier auecques vous: puis qu'ils

auoient tant d'asseurance de vostre clemence & bonté non feinte: & ne pouuans douter que la victoire ne fust tousiours de vostre part. Mais comme la guerre & les combats leur estoient espouuantables, autant que la paix a esté desiree, & agreable à tous les vostres qu'auez repris en grace, quād incontinent la paix faicte vous auez remis sus par tout vostre Royaume, les arts liberaux, y proposant le salaire, & les priuileges pour y exciter vn chascun. Tesmoings en sont ces grands & superbes bastiments esleuez en si peu de temps & durables à iamais. Tesmoins tant d'ouurages admirables de peintures, de tapisseries, eslabourees d'vn artifice excellent, qui tesmoigneront à la posterité la grandeur de vostre entendement, & l'amour qu'auez porté à la paix. Mais nous auons deuant toutes choses grand sujet de vous remercier, de ce qu'il vous a pleu remettre les Muses en leur place, dont la fureur des armes les auoit chassees: & de ce qu'auez restably la fameuse Vniuersité de Paris: à laquelle vous auez encor adiousté vn insigne ornement, y appellant ceste autre grande lumiere des lettres de nostre siecle, Isaac Casaubon; & luy commettant la garde de vostre Royale Librairie: pour faire cognoistre à tout le monde, que le cours continuel de tant de victoires & triomphes ne vous a point tant haussé le cœur pour desirer de grandes choses, & pour entreprendre sur vos voisins, comme pour bien obseruer la paix auec eux, & entretenir en vn ferme repos vos peuples, las & trauaillez des guerres passees.

Poursuiuez dōc, Sire, ce noble & genereux dessein, & continuez d'establir la paix, laquelle vous nous auez acquise par tant de trauaux qu'auez endurez

pour

pour vostre patrie, & rendez l'authorité aux loix & à vos Cours de Parlement, comme auez cõmencé, tenant pour tout certain que les villes & citez n'ont ame, vie, & mouuement que par les loix : & ne peuuent non plus que nos corps qui n'auroient point d'ame, vser de leurs membres, de leurs forces, & de leur sang, si elles n'obeissent aux loix. Or les Magistrats & les Iuges sont les ministres & interpretes des loix : desquelles en fin nous deuons tous estre serfs, pour pouuoir estre tous libres.

C'est cette liberté que ie me suis asseuré de trouuer, vous estant Roy, du benefice de laquelle i'ay vsé si tost que vous nous l'eustes rendue, quand durant les troubles, & depuis iceux appaisez, i'ay escrit l'histoire de nostre temps : dont ie donne maintenant au public la premiere partie, & la dedie au tres-auguste nõ de vostre Maiesté, pour beaucoup de raisons qui me touchent & qui appartiennent au sujet de l'œuure. Ie seroy ingrat, s'il ne me souuenoit, que la dignité que i'ay en vostre iustice, ayant eu son commencemẽt dés vostre predecesseur d'heureuse memoire, m'a esté par vous augmentee & auancee au degré où ie suis : & que quand i'estoy à la suite de vostre armee & de vostre Cour, vous m'auez employé en beaucoup de grãds affaires : par le manimẽt desquelles ie me suis acquis la cognoissance d'infinies choses, qui estoient necessaires à l'œuure que i'ay entrepris. A quoy m'a beaucoup serui la familiarité que i'ay euë auec plusieurs notables Seigneurs nourris & vieillis à la Cour : dont les discours m'aprenoient à examiner plus curieusement ces petits liurets semez & imprimez ça & là sans autheur, & reduire au poinct de la verité tout ce qui se trouuoit escrit de nos affaires.

Et en ceste estude parmy celles de ma charge, ie me suis excercé tant que i'ay esté à vostre suite iusques à ce que la necessité de mon office m'a faict retourner à cest hastelier du palais : Or ne suis-ie point cogneu de vous seulement d'hier, ou deuant hier, il y a desia vingt & deux ans passez, qu'estant vn des deputez du Parlement pour la chambre de iustice, qui fut enuoyee en Guyenne par le commandement du feu Roy, ie fu vers vous où ie receu tant de bon acueil & de gratieux traictement, que dés lors ie pris asseurance qu'auriez agreables les fruicts de mon esprit, si quelque iour sa petitesse en pouuoit produire. Mais outre ceste raison, il y en a vne autre beaucoup plus pertinente, pourquoy il a falu que ceste histoire vous fust dediee. Sçauoir est, qu'entreprenant vn ouurage plein de hazard & de danger, i'auoy besoing pour resister à la mesdisance & violence de beaucoup de gens ennemis de la verité, d'auoir vn puissant patron : & pour examiner la verité des choses aduenues, il me faloit recourir à vostre aigu & vigoureux iugement, auec lequel vous ordonnez de celles qui sont à venir. Aussi suis-ie resolu d'en passer par vostre censure : Soit que vous trouuiez bon que ie publie le reste, ou que ie suprime ceste premiere partie, qui n'est pas tant pour estre communiquee au public, que pous vous proposer comme l'image & l'argument de tout l'œuure : duquel ce que vous ordonnerez & commanderez, me sera comme vn oracle prononcé de la voix de Dieu : ne faisant aucun doute que ce que vous approuuerez, ne soit approuué & bien receu auec vn grand consentement de tout le monde. Et s'il s'en treuue aucuns qui trouuoient mauuais ce que vous trouuerez bon, ce seront ceux qui estants

montez par le joüet de fortune en quelque haute dignité, sans auoir rien faict digne de memoire, croyent que la representation des choses comme elles sont auenues à la verité, leur soit preiudiciable & iniurieuse : Mais comme i'estime deshonneste & honteux pour ma reputation, de leur complaire & seruir à leurs iniques desirs, aussi croiroi-ie grandement offencer ma consciēce, de taire & passer sous silence leur vices, mesmement ceux qui portent dommage au public. Or il faut finir ceste Preface par vne priere à Dieu.

Seigneur, qui és autheur & dispensateur de tous biens, qui auec ton fils vnique & le sainct Esprit estes trois, mais en puissance, sagesse & bonté, n'és qu'vn en toutes choses, & tousiours seras & as esté: qui disposes, & gouuernes par ta prudence les empires legitimes, sans lesquels il n'y a ni maison, ni famille, ni cité, ni nation, ni mesmes tout le genre humain & la nature vniuerselle par toy creée de rien ne peut subsister: Ie te requiers & supplie à haute voix & publiquement, vouloir garder pour nous ce que tu as donné de meilleur à la France, voire à toute la Chrestienté : luy assister de tes graces & rēdre sa memoire immortelle, Ce que tu nous peux accorder & accomplir tout ensemble, en conseruant le Roy & le Daufin. Car nous recognoissōs & cōfessons que de leur seule cōseruation dependent la paix, l'vnion, la seureté, les biens, & toutes choses que sçaurions desirer. Preside donc aux conseils de l'vn pour gouuerner ce grand Empire par luy sauué du naufrage, pendant que l'autre croistra, comme vn arbrisseau plāté sur le bord d'vn ruisseau doux coulant, pour faire quelque iour ombre à ceux qui viendront apres nous : c'est à dire pour les

maintenir en repos, pendant lequel les arts sont cultiuez, & l'estude de pieté & des lettres augmenté. Permets que tous deux seigneurient & commandent sur les François, par vn ordre amy de nature & des gens de bien. Que par eux l'ancienne foy & Religion, les mœurs & institutions de nos maieurs, & les loix du pays soyent remises en leur vigueur: que les monstres des nouuelles sectes, les nouueaux songes des religions, & toutes autres inuentions pour abuser finement les esprits oysifs, soient abolies: afin que le schisme osté la paix soit finablement establie en la maison de Dieu, le repos en nos consciences, & la seureté en l'estat public. Pour la fin, Seigneur Dieu tres-bon, & tres-grand, ie te prie & suplie par la grace de ton sainct Esprit, sans laquelle nous ne sommes ny ne pouuons rien, donne telle force à ce que ie diray, & escriray cy-apres, que ceux qui viuent à present, & qui viendront apres nous, recognoissent ma liberté reglee de ma conscience & de la verité, Et que mon style soit aussi eslongné de flaterie & de calomnie, cõme ie n'ay point sujet qui m'y puisse cõtraindre.

EXTRAICT DV *Priuilege du Roy.*

PAr grace & priuilege du Roy, il eſt permis à PIERRE CHEVALIER Imprimeur & Libraire iuré à Paris, d'imprimer l'Epiſtre de Mõſieur le Preſident de Thou, au tres-Chreſtien Roy de France & de Nauarre, & deffence à tous autres, à peine de mil liures d'amande, applicable moitié à nous, & l'autre moitié audit ſuppliant, car tel eſt noſtre plaiſir.

Par le Roy en ſon Conſeil.

Signé CHALOPIN.